

Vous allez prochainement donner naissance à la maternité de Ploërmel et vous souhaitez que la naissance de votre enfant ait lieu au sein de notre salle nature. Nous vous remercions de votre choix et nous sommes heureux de vous accueillir. Ce document vise à vous informer des modalités de fonctionnement de cette salle nature.

Présentation de notre salle nature:

La salle nature est une salle aménagée afin de favoriser l'accompagnement des couples ayant un projet de naissance dans le libre choix des mouvements, des postures et sans analgésie péridurale.

Pour cela, nous mettons à votre disposition un ensemble d'équipements adaptés : un lit d'accouchement, une liane de suspension, un tabouret d'accouchement, une baignoire de dilatation, un ballon de mobilisation, une lumière modulable, un poste de musique etc. *L'utilisation de bougies n'est pas possible en secteur naissance et les huiles essentielles ne peuvent être utilisées dans la baignoire.*

Pour vous accompagner au mieux dans votre projet, l'équipe de la maternité est formée aux postures du travail et de l'accouchement. Certaines sages-femmes pratiquent également l'hypnose et l'acupuncture.

Afin de garantir un maximum de sécurité à l'enfant à venir, aux parents et au personnel soignant, cette salle se situe au sein même du secteur de naissance, au rez-de-chaussée de la maternité. Elle est équipée d'un monitoring sans fil permettant de s'assurer du bien être du bébé tout en vous laissant libre de vos mouvements. Les capteurs sont submersibles, vous pourrez donc, si vous le souhaitez, utiliser la baignoire durant cette surveillance.

Cette naissance se doit, comme les autres naissances, d'être encadrée pour apporter un maximum de sécurité. Les critères d'accès à la salle nature seront évalués par l'équipe médicale tout au long de votre grossesse mais aussi cours du travail et de l'accouchement. *En cas de contre indication, l'équipe vous en expliquera les raisons et vous serez accompagnés au mieux selon votre projet dans une salle de naissance classique.*

Critères d'accès à la salle nature:

Vous présentez une grossesse à bas risque et avez des antécédents médicaux simples. Absence de pathologie de grossesse, votre bébé ne se présente pas par le siège, vous ne présentez pas d'anémie sévère etc... (liste non exhaustive)

Vous êtes volontaire et motivée pour accoucher sans péridurale. Un accouchement naturel se prépare dès le début de la grossesse. Pour vous donner confiance et vous accompagner au mieux, nous vous invitons à en discuter lors d'un entretien prénatal précoce et vous conseillons vivement de suivre des cours de préparation à la naissance.

Vous êtes encouragés à rédiger un projet de naissance. Cela vous permettra d'échanger avec l'équipe en amont de la naissance. Vous pourrez le présenter à une sage-femme de la maternité au cours d'une consultation ou d'un entretien prénatal précoce.

Vous effectuez la consultation d'anesthésie ainsi que les consultations du 8^e et 9^e mois à la maternité de Ploërmel. En cas d'antécédents particuliers, votre dossier sera présenté à un staff pluridisciplinaire. Tout cela permet à l'équipe de valider ou non l'accès à la salle nature.

Vous avez lu ce document d'information et signé le contrat de consentement joint.

Votre accompagnement en salle nature:

Admission :

Lors de votre arrivée, la sage-femme évaluera le bien-être de votre bébé par un monitoring et vérifiera l'absence de contre indication à l'entrée en salle nature (couleur du liquide amniotique, bébé à terme, etc...)

En cas d'indisponibilité de la salle nature le jour de la naissance, vous serez accompagnés dans une salle « classique » dans le respect de votre projet. La salle nature vous sera proposée dès que possible.

Phase de Travail :

L'équipe de la maternité vous accompagnera au mieux selon votre projet tout en préservant votre intimité et votre sécurité :

- Lors de votre accueil en salle nature, la sage-femme posera un cathéter obturé.
- Nous vous guiderons pour trouver les positions adaptées lors de l'utilisation de la liane de suspension et de la baignoire de dilatation. *Ce matériel est réservé à la future maman, l'accompagnant ne peut en bénéficier.*
- La sage-femme réalisera régulièrement des monitorings pour s'assurer du bien être du bébé. Les monitorings seront réalisés par intermittence en début de travail (phase de latence) puis en continu lors de la phase active et lors de la naissance.
- Vous pourrez boire de l'eau, du thé, du jus de fruit en petite quantité et après accord de la sage-femme.

En cas de complications, et afin de garantir votre sécurité et le bien être de votre futur bébé, la sage-femme ou le médecin de garde pourront décider de vous transférer dans une autre salle de naissance. Cette décision vous sera expliquée.

Si en cours de travail vous exprimez le souhait d'une péridurale, vous serez réinstallée dans une salle de naissance « classique » (si l'activité du service le permet) afin de garantir la disponibilité maximale de la salle nature pour les autres couples.

La Naissance :

Afin de prévenir le risque d'hémorragie de la délivrance, nous effectuerons, comme recommandé par la Haute Autorité de Santé, une délivrance dirigée par injection d'ocytocine juste après l'arrivée de votre bébé. La baignoire de notre salle nature n'a pas pour vocation d'accueillir de naissance dans l'eau.

Contrat de consentement:

Nous soussignés

Madame
Accompagnant

Déclarons, après lecture du présent document et échange avec l'équipe professionnelle, avoir pris connaissance du principe et des modalités de fonctionnement de la salle nature de la maternité de Ploërmel

et déclarons les accepter.

Fait à
Le / /
Signatures :

